



Service de la Communication

Rabat le 03/09/2010

## COMMUNIQUE DE PRESSE N° 4

Dans le cadre de ses actions de contrôle des denrées alimentaires, l'Office National de Sécurité Sanitaire des Produits Alimentaires (ONSSA) ([www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)) a depuis le début du mois de ramadan (du 12 au 01/09/2010), renforcé ses actions de contrôle afin de garantir une meilleure protection des consommateurs.

Ainsi les Services aux frontières ont procédé au contrôle à l'importation de 118442 tonnes de produits alimentaires. Quant aux brigades mobiles de contrôle et d'inspection, celle-ci ont réalisé 7192 sorties sur terrain durant lesquelles elles ont pu effectuer 24032 visites de différents points de vente et contrôler 2117 lieux de restauration collective ainsi que 1362 unités de transformation.

Les 24519 actes de contrôle réalisés à cette occasion ont donné lieu à 2674 procès-verbaux de prélèvements d'échantillons aux fins d'analyses, à 928 procès-verbaux de constatations directes d'infraction et à 17362 actions de sensibilisation en matière d'entreposage des produits alimentaires, d'étiquetages et des conditions d'hygiènes.

De même les services d'inspection et de contrôle de l'ONSSA ont saisi les produits non conformes et insalubres suivants:

- **4670 kg** de produits alimentaires périmés ;
- **67 000 Kg** de dattes impropres à la consommation ;
- **21 000** bouteilles d'huile d'olive impropre à la consommation
- **6 494** unités de 125g de purée de pommes de terre périmées ;
- **45976 kg** de viandes rouges dont 39532 kg de viandes impropres à la consommation, 2657 kg de viandes issues d'abatage clandestin et 3687 de viandes foraines ;
- **34571 kg** de viandes blanches
- **6624 kg** de charcuterie ;
- **13464 kg** de lait et produits laitiers ;
- **128885 kg** de poissons et produits de la pêche ;
- **5335 kg** de miel ;
- **31474** œufs ;
- **11766** plats préparés.

L'ONSSA est un établissement public créé par la loi n° 25-08 et doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, il exerce pour le compte de l'Etat les attributions relatives à la protection de la santé du consommateur et à la préservation de la santé des animaux et des végétaux.

Contact : M ; Abderrahman Hansal

**06-73-99-78-38** ☎

**[www.onssa.gov.ma](http://www.onssa.gov.ma)**